

Nouméa, le 29 AOÛT 2012

Le Directeur,

à

BP 448
98890 Bourail

RAR n° RA 01 713 058 8 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement - exploitation d'un élevage de porcs sur la commune de Bourail

Référence : dossier de déclaration reçu le 4 mars 2010

Pièces jointes : un projet d'arrêté et ses prescriptions techniques

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le projet d'arrêté fixant les prescriptions techniques applicables à vos installations d'élevage de porcs sur la commune de Bourail.

Je vous prie de bien vouloir me communiquer vos observations sur ce projet d'arrêté, sous **un délai de 15 (quinze) jours**.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

N° 2012-32761/DENV

Le directeur de l'environnement


Jacques FOURMY

